

**Activité susceptible d’entrainer un rejet de contaminants ou une modification de la qualité de l’environnement : agroalimentaire**

Article 22, alinéa 2 de la *Loi sur la qualité de l’environnement*

Formulaire d’activité – AM-LQE22-al-2a

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant des activités du secteur agroalimentaire susceptibles d’entrainer un rejet de contaminants'?' ou une modification de la qualité de l’environnement assujetties à une autorisation en vertu du deuxième alinéa de l’article 22 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE.

Le secteur agroalimentaire comprend un établissement dont la finalité est la production ou la transformation de produits alimentaires pour les personnes ou les animaux. Par exemple, l’atelier de lavage des camions de transport d’animaux vers l’abattoir est un établissement du secteur agroalimentaire. Un établissement agroalimentaire peut inclure notamment les procédés suivants :

* la transformation de la viande ou de produits marins (abattage d’animaux, salle de découpe des viandes ou de poissons, conditionnement des sous-produits de l’industrie de la viande (oreille, peaux, tête de porc, nettoyage de panses de bœuf, abats, etc.), fabrication de mets préparés, de saucisses, de bacon, de jambon ou de charcuterie, préparation de produits saumurés ou fumés, etc.;
* la transformation des fruits et légumes (lavage, séchage, extraction de jus, fabrication de concentrés, production de croustilles, fermentation, marinage, saumurage, production de confiture, de sirop et d’autres produits à partir de fruits et légumes). Notez que pour les activités de lavage de fruits et légumes, visées à l’article 155 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1), ci-après appelé le REAFIE, le formulaire d’activité ***AM155 – Installation ou exploitation, sur un lieu d’élevage ou d’un lieu d’élevage, d’un système de lavage de fruits ou de légumes*** doit être rempli. Pour certains projets, il se peut que le présent formulaire d’activité soit requis ainsi que le formulaire d’activité ***AM155***.
* la transformation du lait (fromagerie, fabrication de yogourt, beurrerie, fabrication de crème glacée ou d’autres produits ou sous-produits laitiers);
* le conditionnement des grains (fabrication de moulée ou de farine, séchage du grain (séchoir), criblage, trituration, pressage des grains, etc.);
* l’extraction d’huile (extraction d’huile de cannabis, de soya, de lin, de canola, etc.);
* l’utilisation de séchoirs de produits agroalimentaires (lait, lactosérum, déshydratation de liquides, etc.);
* l’extraction de protéines de différents liquides alimentaires;
* la fabrication de pâtisserie et de boulangerie (fabrication de pains, bagels, tartes, gâteaux, beignes, chocolats, etc.);
* la fabrication de produits d’alcool (production de vin, bières, gin, etc.);
* l’embouteillage de produits liquides alimentaires (l’eau, le lait (laiterie), le jus, le sirop d’érable, le thé, l’alcool, etc.).

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire. **Les réponses à fournir visent uniquement les activités décrites dans la portée de ce formulaire.**

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Références

Loi et règlements liés au présent formulaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Lois et règlements du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements), plus précisément :

* Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* Règlement sur les halocarbures (RLRQ, chapitre Q-2, r. 29) – ci-après appelé le RH
* Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère (RLRQ, chapitre Q-2, r. 4.1) – ci-après appelé le RAA
* Règlement sur les matières dangereuses (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32) – ci-après appelé le RMD

Documents de soutien, guides et outils de référence

* [Guide de référence du REAFIE](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm)
* Site Web du ministère – [Eaux usées industrielles](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/industrielles.htm), plus précisément :
* Lignes directrices applicables à l’industrie agroalimentaire hors réseau
* Lignes directrices pour l’élaboration d’un programme d’autosurveillance des effluents industriels des secteurs non réglementés
* Lignes directrices sur les usines de transformations de produits marins
* Site Web du ministère – [Les technologies propres – L’autre manière d’assainir les eaux usées industrielles](https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/tech_propres/index.htm)
* Site Web du ministère – [Les halocarbures](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/halocarbures/index.htm)
* Site Web de Statistique Canada – [Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) 1997](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=6)
1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard de l’activité concernée par la présente demande (art. 29(3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité** assujettie à une autorisation en vertu de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité
	1. Nature de l’activité

2.1.1 Décrivez l’établissement concerné par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’information à fournir :

* le contexte;
* le lieu et la superficie de l’aire d’exploitation;
* la production annuelle;
* l’objectif visé par l’établissement.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.2 Indiquez le secteur d’activité et le code SCIAN qui y est associé (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas  |

2.1.3 Cochez tous les activités et les procédés du secteur agroalimentaire concernés par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Afin de permettre une lecture plus rapide des procédés applicables au projet, les choix ont été regroupés selon cinq catégories distinctes du secteur agroalimentaire, soit :

* viandes;
* fruits & légumes;
* grains;
* produits laitiers;
* autres procédés.

Note : la catégorie « Autres procédés » regroupe les procédés communs à plusieurs catégories. Assurez-vous d’y sélectionner tous les procédés applicables au projet.

|  |
| --- |
| **Viandes** |
| [ ]  La réception et l’attente des animaux |
| [ ]  L’abattage d’animaux |
| [ ]  Le découpage et les procédés mécaniques de transformation de viandes |
| [ ]  L’équarrissage incluant les activités de fondoir |
| **Fruits et légumes** |
| [ ]  La réception des fruits et/ou des légumes |
| [ ]  La préparation des fruits et/ou des légumes incluant le nettoyage, le lavage et la décongélation |
| [ ]  Les procédés mécaniques sur les fruits et les légumes (tranchage, pressage, extraction du jus, épluchage, râpage, etc.) |
| **Grains** |
| [ ]  La réception des grains |
| [ ]  Le séchage des grains |
| [ ]  Le criblage, la trituration, le pressage et autre procédé mécanique sur des grains (moulage, moulin à farine, etc.) |
| [ ]  L’entreposage des grains, du tourteau, de la drêche et d’autres matières, la manutention, la ventilation |
| **Produits laitiers** |
| [ ]  La pasteurisation, le caillage, le barattage, l’égouttage et autre procédé de production de produits laitiers |
| [ ]  L’évaporation, la cristallisation et le séchage de lait, de lactosérum ou autres sous-produits laitiers |
| **Autres procédés** (peuvent s’appliquer aux catégories mentionnées précédemment) |
| [ ]  Le nettoyage et le lavage des camions de transport |
| [ ]  Le lavage des aires de travail et de l’équipement du procédé |
| [ ]  La préparation et le mélange d’ingrédients |
| [ ]  La cuisson (au four, par friture, par four micro-ondes, etc.) |
| [ ]  Le fumage et le séchage |
| [ ]  Les procédés de salage, de saumurage et de fumée liquide |
| [ ]  Les procédés sur les produits liquides (osmose, concentration, filtration, réduction, évaporation, filtration, mélange, infusion, pasteurisation, etc.) |
| [ ]  L’entreposage des liquides (matières premières, intermédiaires, produits finis, sous-produits, etc.) en silo, réservoir, bassin, etc. |
| [ ]  La manutention, mise en sac et transport des produits secs ou en poudre |
| [ ]  L’extraction d’huile par solvant et le raffinage |
| [ ]  Les procédés de trempage et de fermentation |
| [ ]  La distillation |
| [ ]  La mise en bouteille |
| [ ]  L’utilisation d’une bouilloire (production de chaleur ou d’eau chaude) |
| [ ]  La réfrigération - tour de refroidissement  |
| [ ]  Autres, *précisez.* |

* 1. Excavation et gestion des sols

2.2.1 L’activité concernée par la demande nécessite-t-elle l’excavation ou le déplacement de sols susceptibles d’être contaminés (art. 17 al. 2 (2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de sols potentiellement contaminés :

* un site ayant déjà supporté une activité industrielle ou commerciale visée à l’annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT);
* un site où il y a eu d’autres activités susceptibles d'avoir contaminé le terrain (ex. : entreposage de produits chimiques, atelier mécanique, présence de remblais d’origine inconnue, etc.);
* un site présentant des terrains contigus où se sont exercées des activités industrielles ou commerciales citées aux deux points précédents.

Notes :

* Une étude de caractérisation de phase I du terrain permet de déterminer si le site est susceptible d’être contaminé ou s’il a déjà supporté une activité industrielle ou commerciale visée par l’annexe III du RPRT.
* Lorsque le terrain est susceptible d’être contaminé, le formulaire de description complémentaire ***AM17a – Historique du terrain*** doit être rempli.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.3.

2.2.2 Dans les zones contaminées ou susceptibles d’être contaminées, les sols sont-ils échantillonnés et analysés pour les contaminants'?' potentiellement présents (art. 17 al. 2 (2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Note : Une étude de caractérisation phase II du terrain consiste à une campagne d’échantillonnages et d’analyse du terrain.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non, *justifiez.* |

Si vous avez répondu Non, justifiez et passez à la question 2.2.5.

2.2.3 Indiquez l’estimation du volume des sols contaminés selon les plages de contamination applicables (art. 17 al. 2 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Pour connaitre les critères de sol (A, B et C), consultez la section 8.2.1 et les annexes 1 et 2 du *Guide d’intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Plage de contamination**  | **Volumes laissés en place** (m3) |  **Volumes excavés** (m3) |
| A – B | *Saisissez les informations.* | ... |
| B – C | ... | ... |
| C—D  | ... | ... |
| ≥ Annexe I du RESC (D) | ... | ... |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas *Justifiez.*  |

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de fournir une étude de caractérisations des sols, les résultats d’analyse ou tout autre document pouvant contribuer à la description de l’activité. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.2.4 Le niveau de contamination des sols est-il compatible avec les usages projetés (art. 17 al. 2 (2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Pour connaitre les critères d’usage, consultez la section 8.2.1 du *Guide d’intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non, *justifiez.* |

2.2.5 Décrivez la gestion des sols excavés ou déplacés sur le terrain d’origine (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’information à fournir :

* le mode d’entreposage temporaire sur le terrain d’origine (ex. : recouvrement avec des toiles étanches);
* l’estimation du volumes des sols entreposés;
* le mode de gestion prévu (élimination, valorisation, traitement);
* la destination des sols (autre lieu autorisé à les recevoir ou conservés sur le terrain d’origine);
* toute autre information pertinente.

Notez que les sols doivent être gérés conformément aux exigences du RPRT, du *Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés* (RSCTSC), du *Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés* (RCTSCE) et du *Règlement sur l’enfouissement des sols contaminés* (RESC), de même qu’à celles de l’annexe 5 du *Guide d’intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés.*

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Construction et aménagement du site

2.3.1 La demande concerne-t-elle uniquement l’exploitation de l’activité dans des installations déjà autorisées par la LQE (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Les installations comprennent notamment les bâtiments, les infrastructures, les ouvrages et les aménagements (plateforme d’entreposage).

Pour répondre oui, tous les aménagements et les constructions servant aux activités de la présente demande doivent être autorisés, avoir fait l’objet d’une déclaration de conformité ou être admissibles à une exemption, et ce, **sans modification et aux fins de l’activité concernée.**

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2.4.

2.3.2 Décrivez, de manière détaillée, les constructions, les bâtiments, les ouvrages et tout autre aménagement en précisant s’ils sont existants ou à construire (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’informations à fournir :

* la description des travaux (excavation, remblai, dynamitage, etc.);
* l’aménagement intérieur et extérieur des bâtiments et des installations, incluant la localisation des équipements de production ou de transformation, des aires de chargement, de déchargement, d’entreposage, les points de rejet ou d’émission de contaminants'?', etc.;
* la vocation des bâtiments, des aménagements, etc.;
* l’aménagement du site (fossés, voies d’accès, etc.);
* toute autre information pertinente.

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre un plan d’aménagement et des plans et devis'?' ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.3 La demande concerne-t-elle uniquement la construction ou l’aménagement du site sans l’exploitation de l’établissement (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2.6.

* 1. Description des équipements

2.4.1 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les équipements et la machinerie utilisés dans le cadre de l’activité (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Si les fiches techniques des équipements ou de la machinerie sont disponibles, il est recommandé de les joindre à la présente demande afin d’en faciliter l’analyse.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom de l’équipement ou de la machinerie | Activité ou procédé liés  | Nombre d’unités  | Capacité ou taux de chacune des unités Précisez l’unité de mesure. | Description de l’équipement (Le cas échéant, indiquez le nom de la fiche technique jointe et la section où retrouver l’information) | Mesures d’atténuation (le cas échéant) Ex. : trousse de récupération de déversement accidentel, bac de rétention, alarme, etc. | Code d’identification sur le plan, s’il y a lieu |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas *Justifiez.*  |

2.4.2 Utilisez-vous des appareils de réfrigération ou de climatisation'?' en lien avec l’activité (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.5.

2.4.3 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les réfrigérants utilisés (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Notes :

* Il est possible de trouver le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des différents réfrigérants à l’annexe 1 du *Règlement sur les halocarbures* (RH).
* Consultez le RH pour connaitre les normes générales relatives aux sources d’émissions d’halocarbures, ainsi que les normes particulières aux appareils de réfrigération ou de climatisation.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du produit réfrigérant | Famille de réfrigérant | Quantité utilisée (en kg) annuellement | Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.5.1 Décrivez en détail les activités ou les procédés concernées par la demande et cochés à la question 2.1.3 (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’informations à fournir :

* le type de procédé ou d’activité;
* les étapes du procédé ou de l’activité;
* le parcours des intrants'?' et les extrants générés;
* toute autre information pertinente.

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre un schéma du ou des procédés, un bilan de masse ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.5.2 Le projet comprend-il un ou plusieurs procédés d’abattage d’animaux (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.5.5.

2.5.3 Dans le tableau ci-dessous, décrivez le taux d’abattage maximal ou le taux maximum pour chaque type d’animal (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Note : Dans le cas d’une modification, ce taux doit correspondre à l’augmentation demandée.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Type d’animal (cheval, vache, veau, sanglier, etc.) | Poids maximum par animal abattu (kg) | Nombre maximal quotidien d’animaux abattus par type | Capacité maximale d’abattage (kg/jour) |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.5.4 Indiquez le taux maximal d’abattage par jour (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.5.5 Dans le tableau ci-dessous, identifiez et décrivez les intrants'?' nécessaires à l’activité concernée par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Si le projet comporte des procédés d’abattage d’animaux, décrivez les autres intrants qui ne sont pas des animaux.

Si les fiches de données de sécurité de produits permettant de décrire la composition des intrants sont disponibles, il est recommandé de les joindre à la présente demande afin d’en faciliter l’analyse.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| IntrantUtilisez une ligne par intrant. | But de leur utilisation | Procédé(s) | Quantité maximale utilisée par année(Précisez les unités) | Identifiant du lieu d’entreposage sur le plan, le cas échéant | Mode d’entreposagePrécisez comment est entreposé l’intrant (ex. : en vrac, dans un baril, en contenant sur étagère, etc.). |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.5.6 Dans le tableau ci-dessous, décrivez le taux de transformation des principales matières premières, et ce, au taux de production maximal (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de procédés associés :

**Viandes** :

* le découpage et les procédés mécaniques de transformation de viandes,
* les procédés d’équarrissage incluant les activités de fondoir;

**Fruits et légumes** :

* les procédés mécaniques sur les fruits et légumes (tranchage, pressage, extraction du jus, épluchage, râpage, etc.);

**Grains** :

* le criblage, la trituration, le pressage et autre procédé mécanique sur des grains comme le moulage, le moulin à farine, etc.;

**Produits laitiers** :

* la pasteurisation, le caillage, le barattage, l’égouttage et autre procédé de production de produits laitiers;

**Autres procédés (peuvent être applicables aux catégories mentionnées précédemment)** :

* la préparation et le mélange d’ingrédients,
* l’extraction d’huile par solvant et le raffinage,
* les procédés de trempage et de fermentation,
* les procédés sur le produit liquide (osmose, concentration, filtration, réduction, évaporation, mélange, infusion, pasteurisation, etc.),
* autres.

Note : Dans le cas d’une modification d’autorisation, ce taux doit correspondre à l’augmentation demandée.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Matière première à transformer | Procédé associé  | Quantité maximale à transformer (kg /jour) | Produits générés | Quantité maximale de produits générés  | Sous-produits générés, le cas échéant | Quantité maximale de sous-produits générés, le cas échéant  |
| kg/jour | kg/an | kg/jour | kg/an |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas *Justifiez.*  |

2.5.7 Les activités comprennent-elles l’utilisation de réservoirs ou de bassins pour la gestion ou l’entreposage de liquide (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.5.9.

2.5.8 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les renseignements relatifs aux réservoirs ou aux bassins entreposant des liquides (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification du réservoir ou du bassin(comme indiqué sur le plan de localisation) | Identification du liquide entreposé | Capacité (en litre) | Nombre d’unités  | Mesures de prévention contre les déversements |
| Présence d’ouvrage ou d’équipement de rétention(ex. : double paroi) | Présence de détecteur de haut niveau(ex. : alarme) | Détails et autres mesures de prévention, s’il y a lieu  |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | [ ] Oui [ ] Non | [ ] Oui [ ] Non | ... |
| ... | ... | ... | ... | [ ] Oui [ ] Non | [ ] Oui [ ] Non | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | [ ] Oui [ ] Non | [ ] Oui [ ] Non | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.5.9 Les activités comprennent-elles des aires de gestion ou d’entreposage de matières solides (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.5.11.

2.5.10 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les renseignements relatifs aux aires de gestion ou d’entreposage de matières solides (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification de l’aire de gestion ou d’entreposage (comme indiqué sur le plan de localisation) | Identification de la matière solide entreposé | Description des aires (ex. : aménagements, ouvrages, matériaux, etc.)  | Dimension maximale de superficie (en m²) | Hauteur maximale (en m) | Description des mesures de prévention contre l’émission de contaminant'?', le cas échéant |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.5.11 Décrivez les caractéristiques techniques et opérationnelles au cours de la période de rodage et de mise en exploitation de l’établissement (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas *Justifiez.*  |

2.5.12 Fournissez une description des conditions d’exploitation ou d’aménagement requises permettant de démontrer la conformité du projet ou de l’activité aux normes, conditions, restrictions et interdictions prescrites en vertu de la LQE ou de l’un de ses règlements (art. 17al. 1 (5) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemple : À la suite de calculs réalisés par l’ingénieur, un horaire d’exploitation particulier, des aménagements sur un point d’émission de bruit ou encore une hauteur spécifique de cheminée doivent être mis en place afin de permettre le respect des normes du *Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère* (RAA).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas *Justifiez.*  |

2.5.13 Indiquez les suivis et les registres qui seront tenus durant la construction et pendant l’exploitation (art. 18(4) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

 Notez que selon l’activité, des suivis et des registres pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description et gestion des eaux

2.6.1 L’activité concernée par la demande utilise-t-elle de l’eau (autre que pour la consommation et l’hygiène des personnes) ou génère-t-elle des eaux (eaux de procédé, eaux de lavage, eaux résiduaires ou de purge, etc.) (art. 17 al.1 (1) et (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.6.4.

2.6.2 Décrivez l’écoulement des eaux prélevées, utilisées et générées, et ce, de leur approvisionnement jusqu’à leur rejet ou leur gestion (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[x] R [ ] NR [ ] SO

La description couvre notamment :

* les eaux propres;
* les eaux de procédés;
* les eaux de lavage;
* les eaux résiduaires;
* etc.

Le cas échéant, la description devra considérer la recirculation ou la réutilisation des eaux.

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre un diagramme ou schéma d’écoulement des eaux de l’activité ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.6.3 Décrivez les eaux générées en précisant le type d’eau, les volumes ou les débits, les charges de contaminants'?' susceptibles d’être présents dans les eaux ainsi que le mode de gestion et d’entreposage, le cas échéant (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’informations à fournir par type d’eau :

* le type d’eau (eaux de procédé, eaux de lavage, eaux résiduaires ou de purge, eaux contaminées, etc.)
* le volume en m³ ou en litre;
* le débit moyen journalier (m³/j), en précisant s’il s’agit d’une estimation ou d’une mesure réelle;
* la fréquence de rejet;
* la température et le pH;
* les concentrations de contaminants (matières en suspension, azote, DBO, etc.);
* le mode de gestion des eaux (entreposage, disposition hors site, utilisation d’un émissaire, lieu de rejet, etc.);
* les mesures d’atténuation (bassins de rétention, double paroi, alarmes, etc.).

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre les résultats de la caractérisation des eaux, les méthodes de calcul, un rapport d’ingénieur et tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

Notez que l’impact des rejets d’eaux générés doit être décrit dans le formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau).***

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas (aucune eau n’est générée)  |

2.6.4 L’activité comprend-elle la gestion des eaux pluviales'?' ou de ruissellement'?' (incluant la neige) (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples :

* l’aménagement des pentes du terrain pour éviter que les eaux entrent en contact avec les activités;
* l’utilisation de fossé pour le transport des eaux pluviales;
* l’enlèvement et l’entreposage de la neige contaminée par les activités.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non, *justifiez.* |

Si vous avez répondu Non, justifiez et passez à la section 2.7.

2.6.5 Décrivez les eaux pluviales et de ruissellement'?' ainsi que leur mode de gestion (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’informations à fournir :

* les contaminants'?' susceptibles d’être présents dans les eaux;
* les matières ou les activités en contact avec les eaux;
* la collecte, le transport, le traitement et le point de rejet des eaux;
* les installations et les aménagements prévus à cette fin tels que les fossés, les ouvrages de collecte, etc.

Notez que l’installation, la modification et l’extension d’un système de gestion des eaux pluviales'?' peuvent être assujetties à une autorisation en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l’article 22 de la LQE. Dans ce cas, vous devez fournir l’information dans le formulaire spécifique à la gestion des eaux des pluviales et indiquer le nom du formulaire dans la zone de réponse.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Contaminants susceptibles d’être rejetés

2.7.1 Décrivez la nature, la source, la quantité et la concentration des contaminants'?' susceptibles d’être générés par les activités concernées par la demande (art. 18(1) REAFIE).

[x] R [ ] NR [ ] SO

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de fournir les démonstrations des calculs de taux d’émission de contaminants générés ou tout autre document pouvant contribuer à cette description (ex. : bilans massiques). Ces informations pourraient d’ailleurs être exigées dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.8.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux ou des activités (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’étape de réalisation des travaux ou des activités :

* la construction de bâtiments, d’ouvrages, d’installations;
* l’exploitation de l’activité;
* si connue, la date de fin de l’exploitation de l’activité;
* s’il y a lieu, la date de restauration complète.

Si l’information n’est pas disponible, fournissez une durée approximative des principales étapes de l’activité.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation  | Date de début  | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.8.2 Dans le tableau ci-dessous, indiquez l’horaire d’exploitation du procédé ou de l’activité de l’établissement ainsi que le nombre de quarts de travail (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas (aucune exploitation)  |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Horaire**   | **Dimanche**   | **Lundi**   | **Mardi**   | **Mercredi**   | **Jeudi**   | **Vendredi**   | **Samedi**   |
| Heure de début   | ... | ...  | ...  | ...  | ...  |  ...  | ... |
| Heure de fin   | ... | ...  | ...  | ...  | ...  |  ...  | ... |
| Nombre de quarts de travail |  ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si le format du tableau ne convient pas à la présentation de votre horaire, fournissez l’information dans un document distinct et indiquez-en le nom*. | *Précisez la section.* |

2.8.3 Précisez les modalités de réalisation de l’activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas (aucune exploitation)  |

|  |
| --- |
| * Nombre de semaines d’exploitation par année : *Saisissez les informations.*
 |
| * Période de pointe de production (le cas échéant) : *Saisissez les informations.*
 |
| * Période d’arrêt de production (le cas échéant) : *Saisissez les informations.*
 |
| * Nombre maximal d’employés :
	+ Nombre d’employés affectés à la production : *Saisissez les informations.*
	+ Autres employés (bureau, entretien, etc.) : *Saisissez les informations.*
 |

Si l’activité varie au cours de l’année ou que l’espace alloué ne vous permet pas de répondre adéquatement, fournissez les informations dans un document distinct et précisez où retrouver ces informations.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

2.8.4 Indiquez les autres éléments permettant de décrire les modalités de réalisation de l’activité. *(Facultatif)*

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Cessation de l’activité et remise en état des lieux

2.9.1 Décrivez les modalités et les étapes à réaliser lors de la cessation de l’activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Notez que l’article 31.0.5 de la LQE prévoit des obligations légales applicables à la cessation de l’exploitation d’un système de lavage de fruits ou de légumes.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.9.2 Décrivez les modalités et les étapes de la remise en état des lieux effectuées à la cessation de l’exploitation, incluant un échéancier des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas (pas de remise en état prévue)  |

* 1. Mesures limitant les impacts sur l’environnement

2.10.1 Décrivez les mesures appliquées et/ou les choix retenus permettant d’éviter ou de minimiser les impacts sur l’environnement'?' des activités concernées par la demande (art. 17 et 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de précisions à fournir :

* le choix d’emplacement;
* le procédé utilisé;
* la technique de construction;
* le mode d’exploitation.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas *Justifiez.*  |

1. Localisation des activités
	1. Plan de localisation et données géospatiales

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* les zones d’intervention :
	+ - * les bâtiments et les équipements,
			* les aires de chaque activité,
			* les aires d’entreposage, de chargement et de déchargement,
			* l’aménagement du site (voie d’accès, drainage du site, etc.);
* les points de rejets;
* les récepteurs sensibles à proximité (habitations, parcs, etc.), le cas échéant;
* toute autre information pertinente.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

3.1.2 Fournissez les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* le point de rejet des cheminées;
* le point de rejet de l’effluent;
* le point de rejet dans l’atmosphère'?'.

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ); ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Notez que les éléments cités ci-dessus doivent être indiqués sur le plan de localisation et que les informations indiquées sur le plan ont préséance sur les données géospatiales. Les informations fournies doivent avoir une précision de 5 mètres ou moins.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas (aucun point de rejet)  |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impacts

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impacts », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités concernées par la demande présentée.

Les formulaires d’impacts applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c – Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impacts et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impacts par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impacts à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impacts que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Bruit

4.1.1 Les activités concernées par le présent formulaire sont-elles susceptibles de générer du bruit pouvant causer des nuisances (art. 18 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de source de bruit à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18a – Bruit*** :

* les opérations d’entreposage, de chargement et de déchargement de matières;
* les équipements (ex. : ventilateurs, convoyeurs);
* les équipements de production générant des bruits d’impacts.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.2.

4.1.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18a – Bruit* (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18a – Bruit*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.2.1 Les activités concernées par le présent formulaire sont-elles susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols ou nécessitent-elles la gestion de la neige usée (art. 18 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de source de contaminant'?' susceptible de générer les impacts à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** :

* les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures;
* la lixiviation des matériaux ou des matières;
* la mise à nu des sols pouvant émettre des matières en suspension dans les eaux de surface;
* la modification du drainage des eaux de surface;
* l’entreposage de matières (intrant'?', matière résiduelle'?', etc.);
* l’entreposage de sol contaminé;
* l’émission de matières en suspensions dans un cours d’eau;
* l’excavation et la disposition de sol.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.3.

4.2.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols* (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets atmosphériques

4.3.1 Les activités concernées par le présent formulaire sont-elles susceptibles d’émettre des rejets dans l’atmosphère'?' (art. 18 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de source d’émissions atmosphériques à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18c –*** ***Rejets atmosphériques*** :

* les activités générant des émissions de contaminant'?' à l’atmosphère (ex. : particules, fumée, odeurs);
* les émissions de poussière provenant de la circulation de la machinerie ou de la chute de matières;
* la combustion de matières;
* la dispersion éolienne de matières entreposées sur le site.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.4.

4.3.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18c* *–* *Rejets atmosphériques* (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Le RAA établit certaines normes d’émission de particules de gaz, d’opacité des émissions, de qualité de l’atmosphère de même que des mesures de suivi, de surveillance et de contrôle. Consultez le RAA pour connaitre les exigences applicables, notamment celles des articles 9 et 10 sur les valeurs limites applicables à l’émission de particules et démontrez, en remplissant le formulaire d’impacts, que les exigences règlementaires sont respectées.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18c – Rejets atmosphériques*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

4.4.1 Les activités concernées par le présent formulaire génèrent-elles un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout'?' ou hors du site (art. 18 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de rejet d’eau à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau) :***

* le rejet d’eau de lavage;
* le rejet d’eau de procédés;
* le rejet d’eau résiduaire;
* le rejet d’eau pluviale ou de ruissellement'?'.

\* Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un milieu naturel'?', un système de gestion des eaux pluviales'?', un fossé, un cours d’eau, le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.5.

4.4.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Notez que les *Lignes directrices pour l’élaboration d’un programme d’autosurveillance des effluents industriels des secteurs non réglementés* peuvent vous aider à élaborer un programme de suivi et d’autosurveillance des effluents rejetés à l’environnement.

Selon le type d’activité, il est possible que des objectifs environnementaux de rejet (OER) soient définis pour certains rejets dans l’environnement. Veillez à présenter une demande d’OER au ministère avant de déposer la demande d’autorisation ou de modification d’autorisation afin de connaitre ces OER.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.5.1 Les activités concernées par le présent formulaire sont susceptibles de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* les vibrations (travaux de dynamitage, etc.);
* la pollution lumineuse;
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* la présence de nuisances sur le site (vermine, etc.);
* les risques technologiques;
* les impacts sociaux, incluant la consultation autochtone;
* le risque de propagation d’espèces envahissantes.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

1. Informations complémentaires

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande.

* 1. Matières dangereuses résiduelles

5.1.1 Les activités concernées par le présent formulaire sont-elles susceptibles de générer des matières dangereuses résiduelles (MDR) (art. 17 al. 1 (4) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de MDR pouvant être générées par les activités :

* des huiles usées ou des déchets contenant des huiles usées;
* des boues dangereuses;
* des produits chimiques usés (solvants, solutions dangereuses, huiles usées, etc.);

Note : Le formulaire de description complémentaire ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** n’a pas à être rempli si l’une des situations citées à l’article 31 du Règlement sur les matières dangereuses (RMD) se présente. Par exemple, il n’est pas requis lorsque la quantité de MDR générées est inférieure à 100 kg à l’exception des liquides, solides ou substances contenant des biphényles polychlorés (BPC) lorsque la quantité de ces derniers contenus dans l’ensemble de ces matières est supérieure à 1 kg. Si c’est le cas, les MDR doivent être gérées de façon sécuritaire et responsable. En tout temps, cette gestion doit être conforme à l’article 20 de la LQE.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non [ ] Ne s’applique pas (note ci-dessus) |

Si vous avez répondu Non ou Ne s’applique pas, passez à la section 5.2.

5.1.2 Fournissez le formulaire de description complémentaire *AM17b – Matières dangereuses résiduelles* (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Vous devez y démontrer que l’entreposage et la gestion des MDR sont conformes aux exigences du RMD, soit plus spécifiquement le chapitre IV portant sur l’entreposage de matières dangereuses résiduelles.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autre information

5.2.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter la demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* les inventaires spécifiques à une espèce;
* les études antérieures;
* les programmes d’entretien et d’inspection des équipements, des ouvrages, etc.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez un formulaire de déclaration *AM16d -* *Déclaration du professionnel ou autre personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**appareil de réfrigération ou de climatisation :** un système ou une installation de réfrigération ou de climatisation, un appareil de congélation, une thermopompe ou un déshumidificateur (art. 3 RH).

**contaminant :** une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**eaux pluviales ou eaux de ruissellement :** eaux qui s’écoulent en surface, issues d’une précipitation liquide ou de la fonte de neige ou de glace (art. 3 REAFIE).

**environnement :** l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**intrant :** tout élément impliqué dans le procédé tel qu’une matière première, un produit intermédiaire ou de réaction, un produit de nettoyage, etc.

**matière résiduelle :** tout résidu d’un processus de production, de transformation ou d’utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l’abandon (art. 1 LQE).

**milieu naturel :** tout terrain couvert de végétation, à l’exception des parcelles et du gazon entretenu, ou sans recouvrement granulaire ou imperméable artificiel, ou sur lequel il y a un milieu humide ou hydrique ou un habitat faunique. Ces milieux peuvent :

* ne pas être altérés par les activités humaines ou faiblement;
* avoir été restaurés par une intervention humaine;
* s'être renaturalisés d'eux-mêmes à la suite d'une perturbation.

**plans et devis :** documents d’ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE)

**professionnel :** professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**système d’égout :** tout ouvrage utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d’origine domestique, avant leur rejet dans l’environnement, à l’exception (art. 3 REAFIE) :

* d’une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système d’égout, située à l’intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d’un système de gestion des eaux pluviales qui reçoit des eaux usées d’origine domestique issues d’un ouvrage de surverse ou des eaux usées traitées;
* d’un équipement ou d’un dispositif de traitement d’eaux destiné à traiter des eaux autres que des eaux usées d’origine domestique et qui n’est pas exploité par une municipalité.

**système de gestion des eaux pluviales :** tout ouvrage d’origine anthropique utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux pluviales, y compris un fossé, à l'exception (art. 3 REAFIE) :

* d'un système d'égout;
* d'une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système de gestion des eau pluviales, située à l'intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d'un équipement ou d'un dispositif destiné à traiter des eaux autres que pluviales.